

ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE

G/AG/N/BFA/2
19 septembre 1997

(97-3787)

Comité de l'agriculture

Original: français

NOTIFICATION

La délégation du **Burkina Faso** a fait parvenir au Secrétariat, le 16 septembre 1997, la notification ci-après concernant les mesures adoptées dans le cadre de la Décision sur les mesures relatives aux effets négatifs que le programme de réforme pourrait avoir dans les pays les moins avancés et dans les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires pour l'année 1997 (tableau NF:1).

Le Burkina Faso n'a appliqué aucun programme d'assistance ou d'aide alimentaire pendant l'année 1997.